

Assemblée primaire municipale du 12 décembre 2022

Participants : 13

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 12 décembre 2022 avec l'ordre du jour suivant :

1. PV de la dernière assemblée
2. Budget 2023 de la Municipalité
 - 2.1. Présentation du budget 2023
 - 2.2. Approbation du budget 2023 de la Municipalité
3. Divers

Message de bienvenue

Le Président Stève Lattion ouvre l'assemblée primaire. Il liste les noms des personnes excusées, salue et remercie toutes les personnes présentes.

Il propose à l'assemblée, qui accepte, la nomination de M. Dominique Lattion comme scrutateur.

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 21 juin 2022

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 21 juin 2022 est lu et approuvé.

2. Budget 2023 de la municipalité

2.1. Présentation du budget 2023

Le Président explique que le budget est plus compliqué que les années précédentes pour deux raisons principales :

- Premièrement, au vu de l'augmentation des tarifs électriques, le Conseil communal a décidé d'octroyer une aide communale Frs. 400'000.00 pour limiter l'augmentation de la facture d'électricité des ménages.
- Deuxièmement, la concession du retour anticipé FGB n'est toujours pas homologuée. De ce fait, et tant que l'homologation par le Conseil d'Etat n'est pas effective, le versement annuel de Frs. 450'000.00 est suspendu. Si l'homologation intervient dans le courant de l'année 2023, nous allons percevoir trois versements pour les années 2021-2022 et 2023 de Frs. 450'000.00. Par mesure de prudence, le conseil communal a décidé de ne pas l'inclure dans le budget 2023.

Il précise ensuite que le budget 2022 n'est pas très confortable mais au vu des dernières excellentes années, la commune peut se permettre d'avoir, cette année, un budget moins bon.

Assemblée primaire municipale du 12 décembre 2022

Le Président passe ensuite la parole à M. Antoine Tornay pour une présentation détaillée du budget.

A la suite de la présentation, le Président remercie M. Tornay et apporte les précisions suivantes sur aux investissements :

Réseau d'eau

Les études prévues sont nécessaires pour avoir une ligne directrice claire sur les investissements futurs.

PGEE

Le plan a été élaboré en 2008 et sa mise à jour est obligatoire. Le coût élevé de la mise à jour est déterminé par les directives cantonales.

Smart metering

Le projet smart metering nous est imposé légalement et nous devons remplacer 80 % du parc des compteurs électriques par des compteurs intelligents d'ici 2027. Le modèle le plus abouti, après étude, et le meilleur marché, selon l'appel d'offres, est le modèle ALTIS qui a donc été retenu. Les Communes de Liddes, Orsières et Bourg-St-Pierre travaillent ensemble sur ce projet.

Le Président passe ensuite la parole à l'assemblée et les questions suivantes sont posées :

- M. Samuel Lequint demande, au sujet des compteurs intelligents, si le relevé des compteurs sera automatique.

Le Président répond par l'affirmatif et le consommateur pourra même regarder sa consommation au quart d'heure.

- M. Daniel Lattion revient sur le remplacement du chauffage du centre scolaire. Il demande où en est le projet de la halle TP et de l'étude éventuelle d'un CAD.

Le concours pour la halle a été lancé et 35 bureaux se sont déjà inscrits pour retirer la maquette. Dans le cahier des charges, une demande spécifique a été édictée pour que le chauffage réponde à un circuit court. Il serait évidemment intéressant d'avoir une étude pour un CAD qui inclurait l'église, la halle TP, la commune et le centre du village dans le futur. Aujourd'hui, aucune réponse définitive ne peut être apportée. Quant à l'école, le remplacement de la pompe à chaleur est une nécessité

- M. Daniel Lattion demande ensuite à quoi correspond le montant prévu pour l'étude des infrastructures de Vichères

Les infrastructures souterraines de Vichères sont en mauvais état. La commune doit faire des recherches pour déterminer si les infrastructures sont privées ou publiques. Les câbles du réseau électrique n'ont pas de tubes et sont directement posés en terre et il n'y pas d'évacuation des eaux usées. La commune doit donc investir pour mettre les infrastructures aux normes. Ensuite, les résidents de Vichères réfléchissent également à un mini CAD privé.

Assemblée primaire municipale du 12 décembre 2022

2.2. Approbation du budget 2023 de la municipalité

Décisions fiscales :

L'indexation est de compétence de l'Assemblée primaire.

Sur proposition du Conseil communal, l'Assemblée primaire accepte à l'unanimité d'augmenter l'indexation à 140 % à 143 %.

Le Conseil communal a décidé de maintenir également le coefficient à 1,25.

L'impôt personnel reste inchangé à Frs. 18.— ainsi que l'impôt sur les chiens à Frs. 120.—.

Les intérêts moratoires, de remboursement et compensatoires sont fixés par le Conseil d'état à 3,5%.

L'impôt rémunérateur est à zéro.

Le Président soumet le budget à l'approbation de l'assemblée et, au vote à main levée, le budget 2023 de la municipalité est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance.

3. Divers

- Halle TP
 - Le Président explique que le projet se fera avec l'OFROU qui supportera presque la moitié des charges. Le processus de la mise au concours a été lancé et il se réjouit de constater l'intérêt qu'il suscite puisque déjà 35 bureaux se sont inscrits. Les lauréats du concours devraient être connus en mai.
- Espace Peca-Fâves
 - Le Président informe l'assemblée que l'autorisation de construire a été reçue et que la recherche de fonds est lancée. Ce bâtiment abritera des expositions temporaires, l'exposition du mur d'Anibal ainsi que l'office postal et du tourisme qui seront délocalisés.

Le Président passe ensuite la parole à l'assemblée et les questions suivantes sont posées :

- M. Jonas Lattion demande où en est l'étude sur la classification des bâtiments

Le Président répond que la loi sur l'aménagement du territoire nous impose un inventaire des bâtiments. En 2022 une première partie de l'inventaire a été réalisé dans le cœur du village pour 154 bâtiments. Des fiches ont été rédigées et approuvées par le Conseil communal. Ces fiches doivent ensuite être soumises au Service immobilier et patrimoine pour validation. L'inventaire est réalisé par un bureau d'architecture avec une historienne. Jusqu'ici, cet inventaire est moins contraignant qu'actuellement.

Assemblée primaire municipale du 12 décembre 2022

- La question des panneaux solaires dans le village est ensuite posée.

L'ISOS national a défini que les panneaux solaires ne s'intégreraient pas au patrimoine. Au niveau national, le message véhiculé en ce moment est l'installation de panneaux solaires sur tous les bâtiments. Le Conseil communal a déjà autorisé la pose de panneaux solaires sur le bâtiment de Valérie et Pierre Métroz. Dans notre commune, les panneaux solaires doivent être intégrés à la toiture pour un meilleur aspect visuel et le nouveau règlement va également obliger des panneaux de couleur noire. En conclusion, le Conseil communal autorise la pose de panneaux solaires intégrés et de couleur noire dans le village.

- M. Jérôme Troillet demande où en est l'aménagement du territoire.

Le Président répond qu'actuellement à raison d'une séance par mois avec l'aménagiste, le plan d'aménagement, le règlement des constructions et toutes les demandes annexes, avancent à une bonne cadence pour que nous soyons prêts à déposer le dossier avant le 1^{er} mai 2024.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée en remerciant les participants.

Liddes, le 12 décembre 2022

Pour la Commune

Le Président

La Secrétaire municipale

Stève Lattion

Astrid Michellod Bonvoisin